

# Bulletin de salaire

Relevé mensuel des contreparties financières - Accueil familial de personnes âgées et handicapés adultes (contrat de gré à gré)  
Articles L441-1 et suivants du Code de l'action sociale et des familles

Période du :		au :		Taux SMIC :		Taux MG :	
<b>Personne Accueillie</b>				<b>Accueillant Familial</b>			
N° URSSAF:				N° Sécurité Sociale:			
				Services rendus SMIC/jour	Sujétions MG/jour	Entretien MG/jour	"Loyer" euros/jour
<b>Calcul de la rémunération de l'accueillant</b>	<b>Base</b>	<b>Taux sal.</b>	<b>Montant</b>	<b>Charges sal.</b>	<b>Taux pat.</b>	<b>Charges pat.</b>	
<b>Rémunération brute soumise à cotisations</b>							
Sécurité sociale (maladie, vieillesse, AT)							
AGFF							
IRCEM							
URSSAF solidarité autonomie							
FNAL							
CSG non imposable							
CSG+RDS imposables							
<b>NET IMPOSABLE</b>							
Total des cotisations salariales et patronales (payables à l'URSSAF par la personne accueillie à la fin du trimestre)							
<b>Rémunération nette</b>							
<b>Indemnité de mise à disposition des pièces</b>							
<b>Indemnité d'entretien</b>							
<b>Récapitulatif</b>		<b>Période</b>	<b>Cumul</b>			<b>Montant net à payer</b>	
Nombre de jours de congés pris par l'accueillant				Réglé le : .....			
Rémunération brute				Par : .....			
Rémunération nette imposable							
Montant net à payer à l'accueillant							
Total dû à l'URSSAF							
Coût total pour la personne accueillie							